

AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÉOLUTION CA25 09 0011

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, la résolution suivante :

Résolution CA25 09 0011 autorisant des bâtiments temporaires pour le terrain vacant situé sur la rue de Louvain Ouest à l'angle de l'avenue de l'Esplanade - (dossier 1249570021).

Cette résolution a reçu l'approbation du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 10 février 2025.

Cette résolution est entrée en vigueur le 10 février 2025 et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal, le 14 février 2025

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert